

LES 10 ACTIONS CLÉS DU PARENT DÉLÉGUÉ

1

Il défend **les droits** de tous les enfants de l'école.



3

Il fait vivre la coéducation. Il a un rôle de **médiateur** entre l'équipe éducative et les parents.

5

Il sait qui contacter au bon moment pour **les petits et grands problèmes** qui surviennent à l'école.



7



Il connaît le fonctionnement du **système éducatif** et agit quand les moyens manquent.

9

Il accepte de donner de son **temps libre** pour que tous les enfants se sentent bien à l'école.



2



Il écoute **les demandes** de tous les parents.

Il recueille l'avis des parents pour **porter leur voix** en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

4



6



Il est soutenu dans ses initiatives par **un réseau national** et il peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

8

Il organise la solidarité pour favoriser **la gratuité** de l'éducation.



10

Il sait que les élèves sont d'abord **des enfants !**



À LA RENTRÉE

VOTEZ FCPE !

Contact : FCPE de la Réunion
6, rue du Corbusier - BP 102 - 97 470 Saint-Benoît
Tél : 0262 28 20 20. Mobile : 0692 63 05 96 -
06926 45 73 53. E-mail : cdpe.fcpe974@yahoo.fr
Horaires : Du lundi au vendredi - 9h-17h.